



Propositions de mesures de sécurité sanitaire pour l'organisation des sessions d'examen du titre professionnel du ministère du travail Technicien d'équipement d'aide à la personne

Mise à jour du 27 mai 2020

La présente fiche a pour objet de proposer aux centres d'examen des mesures de sécurité sanitaire spécifiques pour l'organisation des sessions d'examen du titre professionnel :

- Technicien d'équipement d'aide à la personne (TEAP).

Pour ce titre professionnel, un tableau précise les mesures à respecter en fonction du type d'épreuve.

Ces propositions de mesures doivent être appliquées en complément des informations diffusées par le ministère du travail afin d'aider les organismes de formation à reprendre leur activité dans le respect des règles de sécurité sanitaire :

- Protocole national de déconfinement pour les entreprises pour assurer la sécurité et la santé des salariés : <https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/presse/communiqués-de-presse/article/protocole-national-de-deconfinement-pour-les-entreprises-pour-assurer-la>
- Guide des pratiques sanitaires du secteur de la formation professionnelle pour la reprise d'activité : <https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministère-en-action/coronavirus-covid-19/protéger-les-travailleurs-les-emplois-les-savoir-faire-et-les-compétences/protéger-les-travailleurs/article/fiches-conseils-métiers-et-guides-pour-les-salariés-et-les-employeurs> (rubrique autres secteurs)



- REPRISE DE L'ACCUEIL EN FORMATION : Recommandations et conseils à destination des acteurs intervenant dans le champ de l'apprentissage et la formation professionnelle continue : <https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/coronavirus-covid-19/deconfinement-et-conditions-de-reprise-de-l-activite/article/reprise-de-l-accueil-en-formation>
- Questions/réponses "Adaptations de l'organisation de la session d'examens 2020 dans le cadre de la crise sanitaire liée au COVID-19 » (mis à jour au 6 mai 2020) : <https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/coronavirus-covid-19/questions-reponses-par-theme/article/apprentissage-apprentis-et-organismes-de-formation-cfa>

De manière générale, conformément au protocole national de déconfinement, il est impératif d'appliquer les mesures barrières et de distanciation physique :

- Se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon ou avec une solution hydro-alcoolique (SHA), ne pas se sécher les mains avec un dispositif de papier/tissu à usage non unique.
- Eviter de se toucher le visage en particulier le nez et la bouche.
- Utiliser un mouchoir jetable pour se moucher, tousser, éternuer ou cracher, et le jeter aussitôt.
- Tousser et éternuer dans son coude ou dans un mouchoir en papier jetable.
- Mettre en œuvre les mesures de distanciation physique :
 - ne pas se serrer les mains ou embrasser pour se saluer, ni d'accolade ;
 - distance physique d'au moins 1 mètre (soit 4m² sans contact autour de chaque personne).
- Aérer régulièrement (toutes les 3 heures) les pièces fermées, pendant quinze minutes.
- Désinfecter régulièrement les objets manipulés et les surfaces y compris les sanitaires.
- Eviter de porter des gants : ils donnent un faux sentiment de protection. Les gants deviennent eux-mêmes des vecteurs de transmission, le risque de porter les mains au visage est le même que sans gants, le risque de contamination est donc égal voire supérieur.
- Prévoir le temps et les moyens nécessaires aux candidats pour se laver régulièrement les mains.



Technicien d'équipement d'aide à la personne

Reprise de l'activité dans le cadre des sessions d'examen

Préparation des 5 zones de mise en situation professionnelle (surveillants ou jurys selon les cas habituels)

- Porter un masque
- Nettoyer les équipements de maintien à domicile :
 - le lit médicalisé, sa télécommande, ses barrières amovibles et sa potence
 - le matelas anti-escarre à air
 - le lève-personne sur roues, sa télécommande et son harnais
 - le verticalisateur et sa télécommande
- Nettoyer le fauteuil roulant manuel
- Nettoyer le fauteuil roulant électrique avant de réaliser chaque essai avec le jury qui joue le rôle du bénéficiaire
- Nettoyer la caisse à outils de type électromécanicien de maintenance et son contenu
- Nettoyer la console de programmation ou l'ordinateur.
- Nettoyer le testeur de sécurité électrique pour dispositif médical
- Nettoyer la charge d'essais du lève-personne et son système de raccordement au fléau
- Nettoyer le harnais thoracique de maintien
- Nettoyer les prises électriques
- Utiliser un stylo personnel
- Utiliser des paires de gants de protection anti-coupure et de protection électrique classe 00 personnelles
- Éviter de manipuler les documents techniques des équipements, si possible les plastifier pour nettoyage ou les mettre à disposition sous forme numérique ; dans ce dernier cas, nettoyer l'ordinateur de consultation
- Mettre à disposition lingettes et gel hydroalcoolique
- Lors du contrôle de l'identité du candidat, faire manipuler le document présenté par le candidat lui-même
- Instaurer un plan de circulation, fluidifier les déplacements
- S'assurer de la distanciation durant les périodes d'attente, si nécessaire effectuer un marquage au sol
- Respecter la distanciation lors des déplacements
- Présence par zone : 1 candidat, 1 membre de jury qui pourra jouer le rôle du bénéficiaire ou de l'assistant de vie et 1 personne ressource qui nettoie la zone entre chaque candidat



Entretien avec le jury (2 membres habilités)

- Porter le masque
- Installer les tables en laissant un espace de 2 mètres
- En cas de distanciation difficile, équiper les tables d'une paroi en plexiglas
- Éviter de manipuler les documents papier et les rendre accessibles en format numérique pour consultation
- Mettre en œuvre les gestes barrières
- Éviter de porter des gants si cela n'est pas expressément prévu
- En cas de transmission des productions du candidat de manière dématérialisée, prévoir les équipements requis et les procédures de nettoyage nécessaires entre chaque candidat